



## Conditions et modalités d'emprunt Des écharpes de portage

"Ardennes Allaitement" n'est en partenariat avec aucune entreprise d'écharpes de portage et a mis en place ces prêts pour permettre aux adhérents d'apprendre à utiliser une écharpe de portage.

Tout membre de l'association a le droit d'emprunter les écharpes de portage « Ardennes Allaitement »

Nous prendrons le temps de faire un "état des lieux" du matériel avant l'emprunt et à la restitution.

Les écharpes doivent être restituées en parfait état.

Un chèque de caution libellé à l'ordre de "Ardennes Allaitement" sera nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'emprunt.

L'association l'encaissera si et seulement si l'écharpe n'est pas retournée à l'association ou restituée en mauvais état.

Les montants seront les suivants :

- Caution 70 euros. Le chèque vous sera rendu après vérification ensemble.
- Location : 5 euros par mois

Ardennes Allaitement décline toute responsabilité en cas d'accident lors de l'utilisation de l'écharpe.

### Entretien des écharpes

Merci de rapporter les écharpes lavées (Lavable en machine ou à la main, à 30 °C. Séchage à l'air ou sèche linge doux.)

Je m'engage à respecter les conditions d'emprunt

Nom :

Prénom :

Tél :

Fait le :

Signature :